

# SIAEPA DU CREVON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents<br>au Comité<br>syndical | Présents | qui ont pris<br>part à la<br>Délibération |
|------------------------------------|----------|-------------------------------------------|
| 43                                 | 24       | 22 +<br>2 pourvus                         |

N° 2025-18

### Date de convocation

17/06/2025

### Date d'affichage

17/06/2025

Objet de la délibération  
Réhabilitation du forage AEP  
de Blainville-Crevon

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le mardi 24 juin à 18 H 00

Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Martainville-Epreville sous la présidence de François DELNOTT, Président.

Présents : Mmes C.HUNKELER, C.DONCKELE, E.SECLET, I.CASAERT,  
Mrs JL.LELCERC, P.PICARD, P.BENOIT, N.CAJOT, P.LELOUARD, D.HOUEL,  
A.BODIN, JP.BERTRAND, D.BLAINVILLE, L.SAILLARD, JM.DELACROIX,  
M.HANRYON, P.NION, F.DELNOTT, J.ROUYER, A.BURETTE, B.DELABOS, JP  
DUPRESSOIR

### Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques ROUYER

Pouvoirs : Monsieur Paul GREVET donne pouvoir à Monsieur Norbert CAJOT  
Madame Annie JEGAT donne pouvoir à Madame Christine HUNKELER

Monsieur le Président expose au comité syndical que dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) réalisé en 2022, le Syndicat a missionné Antea group pour la réalisation des diagnostics décennaux de ses 4 forages. Le Syndicat envisageait en première approche la réhabilitation du captage de Blainville-Crevon celui-ci représentant des problématiques récurrentes.

Les diagnostics réalisés sur les 4 ouvrages les 28/02 et 29/02/2024, ont mis en évidence des signes de vieillissement du forage de Blainville-Crevon caractérisés par :

- la corrosion des tubages en acier,
- la présence de concrétions carbonatées sur le cuvelage béton et les tubes pleins,
- des traces d'oxygénation
- des concrétions sur le tube crépiné (des crépines globalement dégagées).

Des travaux de nettoyage ont par conséquent été préconisés sur l'ouvrage.

Monsieur le Président indique que le marché lancé dans le cadre de ces travaux a fait l'objet d'une première consultation à appel d'offre ouvert infructueuse.

Une nouvelle consultation directe des entreprises a été lancée, deux entreprises ont déposé leurs offres.

L'entreprise COTRASOL a été retenue pour un montant de 36 070.00 € HT

### Après délibération

- Le Comité Syndical approuve l'opération et prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires

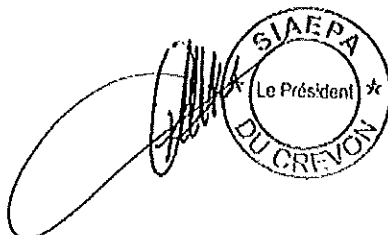
Certifié exécutoire après  
transmission en Préfecture le

|                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 26/06/2025<br>AGEDI<br>Dépôt ROUEN                                                                    |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 27/06/2025<br>076-200041382-20250624-DE_2025_18-DE |

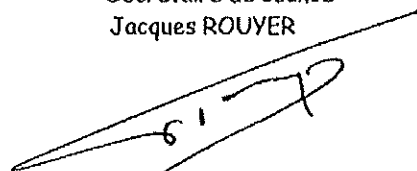
- autorise le Président à signer les documents afférents à cette opération et solliciter les financeurs (AESN et Département) pour l'octroi des subventions.

MARTAINVILLE-EPREVILLE  
Le 25/06/2025

LE PRESIDENT  
François DELNOTT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by several vertical strokes, is written over a circular stamp. The stamp has the text "SIAEPA" at the top, "Le Président" in the center, and "DU CREVEYON" at the bottom, flanked by two small stars.

Secrétaire de séance  
Jacques ROUYER

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke with a small loop and a vertical stroke extending upwards from the middle.

|                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AGEDI<br>Dépôt ROUEN                                                                                  |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 27/06/2025<br>076-200041382-20250624-DE_2025_18-DE |